COMPTE RENDU DU CTR

DU 19 SEPTEMBRE 2013

Notre syndicat national était représenté par Patricia DAVID, Marie-Josée DEFRANCE, Alain JAUNASSE, Jacques MORLET et Hélène SEGAULT.

L'ordre du jour de ce comité technique de réseau était composé des points suivants :

1. Vote du PV du CTR du 30 mai 2013
2. Projet CAPI 3G
3. CSRH
4. Points divers :
   - Budget
   - Suite du CTR du 11 juillet 2013
   - SIRHIUS
   - DVRH (logiciel GMC3, concours et mobilités)

En l'absence du Directeur Général la matinée, FO-Insee a refusé de siéger le matin. Nous réaffirmons haut et fort qu'un CTR doit impérativement se tenir en présence du DG. En effet lui seul est en mesure de procéder à des arbitrages en séance sur les divers sujets débattus.

A l'ouverture de la séance en début d'après-midi nous **FO-Insee** a lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Une fois n'est pas coutume, même si ce n'est pas tout à fait le lieu dans cette instance, mais là, le vase des amertumes déborde, aussi avant d'aborder le cœur de l'ordre du jour de ce CTR, FO-Insee tient à manifester son vif mécontentement. En effet ce CTR se tient aujourd'hui dans un contexte général de poursuite des réformes économiques et sociales visant à durcir l'effort des salariés à la réduction de la dette publique. Exemple récent de prise en otage des salariés : afin d'éviter un vaste mouvement social le 10 septembre dernier, le gouvernement fait mine de radoucir les mesures de la réforme des retraites présentée hier en conseil des ministres alors que dans le même temps la pause fiscale promise pour 2014 le sera peut-être en 2015. Les fonctionnaires s'étaient déjà vus, en 2003, supprimer la prise en compte des enfants nés avant leur entrée dans la fonction publique pour le calcul de leurs annuités de cotisations, en 2010, supprimer le droit de partir en retraite après 15 ans de services pour les parents de 3 enfants. Aujourd'hui, en 2013, le gouvernement propose de soumettre à l'impôt la majoration de 10% pour les retraités ayant élevé au moins 3 enfants et de supprimer la réduction fiscale liée à la scolarité des enfants. Nous ne cautionnons pas cette orientation inique voire discriminante ciblant en majorité les foyers ayant élevé des enfants !! Et quand ces mêmes ménages sont fonctionnaires ils doivent également verser leur contribution supplémentaire chaque mois de janvier avec le rattrapage des cotisations sociales initié en 2010 et se révolter davantage chaque année face au gel du point d'indice des fonctionnaires. Nous réaffirmons que cette baisse ininterrompue du pouvoir d'achat reconnue officiellement par les services de notre institut, ne saurait être acceptée par notre organisation syndicale FO-Insee. A quand la remise en question des 6 derniers mois de carrière pour le calcul de leur pension pour procéder à l'extermination des fonctionnaires ?

Concernant ce CTR, en l'absence du directeur général notre organisation syndicale a refusé de siéger ce matin.
Nous réaffirmons haut et fort qu'un CTR doit impérativement se tenir en présence du directeur général.
En effet, lui seul est en mesure de procéder en séance à des arbitrages sur les divers points abordés.
De plus, si nous actons les excuses présentées, ce matin, par le secrétaire général et en début séance par le Directeur Général, nous déplorons les nouvelles méthodes de travail en matière de dialogue social qui ont jusqu'à présent montré ou suggérer un manque de considération à l'égard des organisations syndicales.

Pour répondre à notre liminaire, le DG nous renvoie au Comité Technique Ministériel budgétaire du 8 octobre prochain.

1- Approbation du PV du CTR du 30 mai 2013

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - CAPI 3G

Nous avons travaillé ce point en intersyndicale avec la CGT, CFDT et SUD et c'est à ce titre que nous avons donc présenté une déclaration liminaire commune. La déclaration liminaire intersyndicale sur le sujet CGT-CFDT-FO et SUD est insérée ci-dessous ainsi que les vœux sur le sujet.

.

Déclaration CGT CFDT FO SUD - CTR 19 septembre 2013
Capi 3G

Le projet Capi 3G a été lancé il y a maintenant près de trois ans.
Il est un exemple de ces projets structurants pour l'Insee, et en particulier pour l'ensemble des directions régionales dans la mesure où il correspond à l'un des travaux strictement non « mutualisable », la collecte sur le terrain.
C'est à ce titre que nous avons insisté depuis près de deux ans maintenant pour que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'un comité technique. Nous déplorons évidemment que votre réponse positive ait été volontairement si tardive et nous allons expliquer nos raisons.
Si Capi 3G est au sens propre une simple application, les choix faits de ses fonctionnalités ont des répercussions notables sur la nature et les conditions de travail de tous les agents concernés par les enquêtes.
Il fait donc partie de ces travaux sur lesquels il aurait été aisé de votre part de répondre à certaines des demandes syndicales récurrentes, concernant par exemple le contenu et l'intérêt des travaux.
Or le projet a été pensé à l'envers, orientant essentiellement la réflexion sur les gains de productivité potentiels alors que les conséquences des améliorations techniques, au demeurant très intéressantes pour certaines, auraient dû être réfléchies en amont.
A notre sens, il aurait été intéressant de croiser dès le début des améliorations techniques envisageables, avec une réflexion sur les tâches régionales dans le processus de collecte des enquêtes. En quoi les agents des DR pouvaient-ils contribuer à améliorer les processus de collecte ?
Il aurait pu être avantageux d'imaginer les travaux pouvant à la fois être intéressants pour les agents en terme de contenu technique, et intéressants pour l'Insee en terme de qualité des résultats. Au contraire c'est une logique centralisatrice, procédant par simple élimination des tâches à automatiser, qui a prévalu.
Mais nous arrivons aujourd'hui à la période des développements de cette application, et vous pensez sans doute que vous allez pouvoir répondre négativement à nos demandes cette fois-ci non pas pour cause de restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, mais pour cause de travail trop avancé.
Nous sommes plutôt optimistes c'est pourquoi nous vous présenterons les sujets sur lesquels nous estimons qu'il est encore possible de changer les choses, et espérons que vous choisirez le pari de négocier plutôt que d'imposer.

Parmi ces sujets nous reviendrons plus en détail dans la discussion sur certains sujets :

- la réflexion sur les postes de travail en région. Par exemple, le projet Capi 3G, en lien avec le Maiol Dem, aboutit à une évolution des postes de gestionnaires de moins en moins techniques et de plus en plus « managériaux ». Nous pensons au contraire qu'il est nécessaire de conserver un contenu technique au travail pour avoir des relations de travail satisfaisantes et avoir le sentiment d'avoir participé à un travail collégial ;
- la formation, pour laquelle une certaine dérive vers de plus en plus d'auto-formation nous paraît un mauvais choix ;
- l'organisation du choix des matériels, compte tenu de l'évolution très rapide de ceux-ci ;
- la concomitance d'autres applications liées à Capi 3G, notamment Opale ;
- la sous-traitance informatique et ses conséquences souvent néfastes ;
- la mise en place d'un suivi à distance du travail. Les transferts automatiques de données, sont préjudiciables au but principal qui se doit selon nous d'être poursuivi : l'amélioration de la qualité des résultats par une coopération entre agents, et non par le contrôle ou la surveillance des uns par les autres.

L'administration nous a présenté le projet CAP3G nous rappelant les raisons de sa mise en œuvre et les avancées de cette refonte applicative informatique..

- L'application CAPI trop vétuste, occasionnait des coûts de maintenance importants et rencontrait des problèmes de sécurité.
- Capi 3 G apporte une amélioration en terme de transferts d'information et des évolutions pour les utilisateurs, concepteurs et informaticiens.
- CAPI 3G prend mieux en compte les enquêtes multi modes et apporte une meilleure intégration des espaces de formation..
- L'application permet le transfert de fiches adresses en cas d'indisponibilité d'un agent enquêteur.
- L'architecture de l'application est revue et les procédures de transfert automatique vers un serveur centralisé permettront de faire remonter les données d'enquêtes et leur suivi avec des conditions de sécurité accrues.
- Pour les équipes cette option permettra un meilleur suivi de la collecte, au niveau national d'anticiper les corrections si nécessaire et d'actualiser les indicateurs statistiques
- Le Matériel de collecte associé à cette application sera plus adapté et plus léger bien qu'aucun choix définitif ne soit, d'ores et déjà, retenu en raison de la rapidité de l'évolution technologique.
- Les tâches des agents des DEM seront moins fastidieuses en terme de recopie d'info et d'édition de lettre types (lettres de remerciements, de relance…).

Les travaux de développements sont confiés à l'équipe de développement du SIN de Lille et à des prestataires externes.
Pour la question du déploiement, la montée en puissance devrait se faire vers le 4ème trimestre 2015 avec aucune enquête à cheval sur les deux systèmes.

Au terme de cette présentation plutôt élogieuse, l'intersyndicale a exposé de très nombreuses observations alertant l'administration sur **l'ampleur de la modification du travail de toute la chaine d'acteurs concernés et sur les incertitudes actuelles quant aux choix de matériel.** Ce projet concomitant à la mise en place des NCEE aura un impact important sur les méthodes et les conditions de travail des enquêteurs, des agents des DEM, des informaticiens mainteniciens et des concepteurs d'enquêtes.

Parmi nos interrogations les plus prégnantes présentées en séance:

- la centralisation des données qui modifiera ou déplacera certaines tâches vers des activités managériales avec une incidence sur l'offre de postes en DR,
- le processus d'enquêtes a été pensé sans se soucier des expertises locales,
- l'inquiétude sur la place des agents de catégorie C dans ce contexte quand Maiol DEM demande plus de postes qualifiés,
- le bilan du suivi trop laborieux pour les enquêteurs est difficilement réalisable,
- Finalités de l'utilisation faite des indicateurs statistiques issus du carnet de tournée enrichi
- Très grande incertitude sur le devenir des postes concernés par cette réorganisation : maintenicien, développeurs, agents dem, pôle enquête ménage de Nancy, etc.

Face à nos questions l'administration nous indique qu'elle sera attentive à ce risque d'appauvrissement des postes et qu'une mission IG y sera dédiée.
Les agents seront associés à cette démarche et aucune décision ne sera prise sans que les organisations syndicales ne soient consultées.

Sur la question des choix du matériel de collecte, une réactualisation sera faite en 2015 en relation avec un ergonome et selon les contraintes du moment.

Pour le bilan du suivi des enquêtes, l'administration indique qu'il n'y a pas d'innovations par rapport à l'existant et que le suivi sur micro doit faciliter la tâche notamment en cas de transfert de FA.

Par ailleurs les modalités du marché de sous-traitance d'une partie du développement de l'application CAPI3G soulèvent quelques interrogations de notre part notamment les conséquences de l'évaluation du personnel INSEE par le prestataire. La Direction s'est engagée à instruire ce point et revenir vers nous pour un éclaircissement de la procédure.

L'impact de ce projet sur les conditions de travail des agents concernés est important aussi suivrons -nous les suites de sa mise en place, en étant particulièrement attentifs aux prises en compte de nos remarques et au respect de l'engagement de l'administration visant à associer les agents de terrain à la mission visant à prévenir l'appauvrissement des postes des agents des DEM.

Vœu n°1 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT et FO)

«1/ Les élu-e-s du CTR de l'Insee demandent qu'une réunion du GT du CTR soit programmée pour examiner l'ensemble des données collectées sur les postes de travail (enquêteur, gestionnaire, concepteur, maintenicien) leur finalité, leur utilisation et la durée de leur conservation.»

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité**

Vœu n°2 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT et FO)

«2/ Les élu-e-s du CTR de l'Insee demandent un point régulier lors de GT du CTR sur l'avancée concomitante des projets Capi 3G et Opale.»

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité**

Vœu n°3 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT et FO)

«3/Les élu-e-s du CTR de l'Insee demandent la tenue d'un GT du CTR pour une présentation et discussion du cahier des charges Opale et de ses ajustements actuels et à venir.»

Vote pour : 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO)
Abstention : 1 (CGC)

⇨ **Le vœu est adopté**

Vœu n°4 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT et FO)

«4 - Les élu-e-s du CTR de l'Insee exigent qu'il n'y ait plus d'évaluation des personnels de l'Insee par des entreprises sous-traitantes de l'Insee.»

Vote pour : 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO)
Ne participe pas au vote : 1 (CGC)

⇨ **Le vœu est adopté**

Vœu n°5 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT et FO)

«5 - Les élu-e-s du CTR de l'Insee demandent le réexamen de l'opportunité et du contenu du carnet de tournée enrichi..»

Vote pour : 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO)
Vote contre: 1 (CGC)

⇨ **Le vœu est adopté**

Vœu n°6 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT et FO)

«6 - Les élu-e-s du CTR demandent l'avis du CTR réuni en formation HSCT sur l'ensemble du projet Capi 3G (technique, organisationnel, humain, etc.) »

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité**

Vœu n°7 : (proposé par la CGC)

«5/ Les PC ultra portables actuels des enquêteurs ne seront plus utilisés à partir de la mise en place de CAPI3G. Les élus en CTR demandent qu'ils soient pour partie redéployés dans les différentes unités de l'Insee, et pour partie réadaptés pour permettre le télétravail des agents de bureau de l'Insee qui le souhaiteront. ».»

Vote pour : 1 (CGC)
Vote contre: 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO)

⇨ **Le vœu est refusé**

Vœu n°8 : (proposé par la CGC)

«6/ Les élus en CTR soulignent l'intérêt du carnet de tournée innovant dans CAPI3G. Ils demandent que cet outil donne lieu à des études méthodologiques sur les contacts avec les enquêtés selon leur profil, comme d'autres instituts nationaux de statistiques le font déjà. »

Vote pour : 1 (CGC)
Vote contre: 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO)

⇨ **Le vœu est refusé**

Vœu n°9 : (proposé par la CGC)

«7/ Les élus en CTR demandent que l'organisation des divisions enquêtes ménages soit revue avec CAPI3G pour permettre d'améliorer la qualité des enquêtes et la gestion des enquêteurs avec des moyens adaptés.»

Vote pour : 1 (CGC)
S'abstient: 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO) dont Ne participe pas au vote : 1 (FO)

⇨ **Le vœu est adopté**

3 -CSRH

Un projet de décision relatif à la prise en charge des actes de gestion administrative par le CSRH est nécessaire pour l'obtention de délégations de signatures. Ce projet est soumis au vote du CTR.

Notre organisation syndicale a voté contre en raison des dysfonctionnements actuels trop importants du volet SIRHIUS gestion des temps et absences

Nous avons de nouveau interrogé la Direction de l'INSEE sur les éventuelles perspectives de changement du statut juridique du centre messin à savoir demeurer une direction de la DG ou muter vers celui d'un établissement autonome. Aucune réponse ne nous a été donnée en séance. Nous attendons le fruit de sa réflexion…

4 - Points divers.

1- Budget

Un point d'étape a été réalisé par la responsable du DAFPTM (département des affaires financières, des programmes, travaux et moyens) sur le budget 2013. Les objectifs en matière de rémunérations sont soutenables.
Concernant le budget de fonctionnement, même si les hypothèses de recettes étaient atteintes en fin d'exercice, des réajustements seraient cependant nécessaires en raison d'un « surgel » de réserve par définition non budgété.

S'agissant du budget 2014 de l'Institut, aucune information chiffrée ne peut être communiquée avant la tenue du CTM budgétaire du 8 octobre.

Au CTR du 11 juillet dernier nous avions demandé à ne pas exiger systématiquement un justificatif pour les remboursements du repas de midi. La réponse d'alors semblait laisser une souplesse d'appréciation possible par les DR. Ce 19 septembre, il nous est répondu clairement affirmé que ceux-ci sont réclamés par le comptable ministériel avec toujours cette nuance d'appréciation « certaines situations particulières pourront être examinées par les établissements. »

Afin de clarifier le processus et une harmonisation des pratiques FO-Insee a demandé à la direction une rédaction précise d'une instruction en ce sens aux établissements régionaux. L'administration n'a pas paru opposée à cette demande, nous attendons donc sa communication.

Vœu n°10 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT)

«Les élu-e-s du CTR demandent que la procédure d'indemnisation forfaitaire des repas sur simple déclaration de l'agent soit appliquée à l'ensemble des agents de l'INSEE (enquêteurs, superviseurs, autres agents en mission...)»

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité**

2- DVRH : loi sauvadet, concours, mobilités et logiciel GMC3

Titularisation loi Sauvadet

Le Décret paru le 2 aout 2013 est le point de départ du processus
L'administration indique qu'elle va procéder en 2 étapes pour concours A et B d'abord puis C.
L'Insee n'a pas la maitrise sur les agents dits « Balkany » concernés par le dispositif et ne dispose d'aucunes informations sur les candidats contractuels potentiels et intéressés
Une mission rendra ses conclusions en fin d'année.
Le premier recensement des recherches fait état de 15 personnes intéressées pour les attachés.

Concours et mobilités

FO-Insee a dénoncé les dysfonctionnements de la campagne de mobilité géographique complémentaire des B et C de cet été en raison du nom respect de la confidentialité des dossiers concernés.
Par principe, à moins d'être soumis à une impossibilité manifeste de réunir la CAP (Commission Administrative Paritaire) dans les formes réglementaires permettant aux agents retenus de préparer cette mobilité**, FO-Insee revendique la convocation et la tenue d'une vraie CAP**

Par ailleurs nous avons questionné l'administration sur l'échéance prévue pour la mise en place du concours professionnel de passage de B en A revendiquée depuis tant d'années. « En 2015 » nous a -t-elle répondu. Nous allons donc attendre avec une vive impatience les dialogues sociaux sur ses modalités et la nature de son ou ses épreuves.

Enfin, nous avons informé la Direction de l'incompréhension des certains candidats quant au barème appliqué pour le QCM du concours professionnel de passage en 1ère classe et demandé des éclaircissements. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

GMC3

Cette nouvelle application a été mise en place par l'administration pour fluidifier la gestion des campagnes de mobilités géographiques nationales
Les droits concernant l'application GMC3 ont été ouverts le 16 septembre pour que les responsables locaux puissent habiliter les gestionnaires. Cet outil informatique permet un renvoi plus rapide de l'information. Cette année les agents de catégorie A B et C souhaitant ou incités à faire une mobilité utiliseront GMC3 dans toutes ses composantes. Fo-Insee vous invite très vivement à prendre connaissance des nouvelles dispositions précisées dans la note de lancement de lancement de la campagne nationale de mobilité géographique du 23 septembre 2013.

FO-Insee a demandé une information nationale sur le mode d'emploi de l'outil GMC3 pour le volet des catégories B et C et une formation des élus et experts en CAP.

Vœu n°10 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT)
«1°) Les élu-e-s du CTR demandent une réelle politiq ue de qualification et de valorisation des carrières de l'ensemble des agents de l'institut, avec l'augmentation des taux de promotions dans tous les corps et grades, un plan massif de qualification de C en B, la mise en place immédiate du concours interne spécial de B en A, et une implication réelle de l'Insee dans les réflexions sur les recrutements et la formation des cadres A désormais traitées par le Genes »;

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité des présents**

Vœu n°11 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT)
«2°) Les élu-e-s du CTR demandent que l'utilisation de l'outil GMC3 pour les campagnes de mobilité 2014 soit faite en parallèle avec l'ancien dispositif, afin d'assurer le bon déroulement de ces campagnes. »

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité des présents**

Vœu n°12 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT)
«3°) Les élu-e-s du CTR demandent que l'ensemble des élu-e-s en CAP bénéficie d'une formation à l'outil GMC3 avant la tenue des premières CAP de mobilité, et disposent du matériel adapté à cette nouvelle procédure. »

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité des présents**

Vœu n°13 : (proposé par le syndicat FO)
«3/ Les élus du CTR exigent une transparence sur le barème de notation des épreuves des concours lorsqu'il s'agit d'un QCM. »

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité des présents**

Vœu n°14 : (proposé par le syndicat FO)
«4/ Les élus du CTR demandent le strict respect du protocole des CAP de mobilités, c'est à dire une réelle consultation des élus en CAP et non pas une simple information. »

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité des présents**

3- Suite du CTR du 11 juillet 2013

Suite aux débats houleux du CTR du 11 juillet sur l'avenir des établissements régionaux et le message du DG du 12 juillet s'engageant au maintien des DR jusqu'en 2017, le Secrétaire Général nous confirme qu'un débat de fond doit avoir lieu sur les perspectives de l'institut.
Le Directeur général nous précise que la réflexion doit avoir lieu en deux temps jusqu'en 2017 dans le contexte économique de réductions budgétaire :

1 Une Programmation détaillée des travaux d'ici fin 2016 cohérente avec le terme 2015 en intégrant le centre de Metz dimensionné à 350 agents sur 3 sites.
Le maintien des DR avec capacité de mener à bien les missions
La Direction estime la contribution en effectif à 90 emplois par an et la DG contribuera.

2 Lancement d'1 réflexion stratégique au-delà de 2016 2017qui prendra en compte les réflexions du moyen terme du CNIS. Tout ceci est un travail prospectif auquel les organisations syndicales seront associées et un audit d'efficience sur sa mise en œuvre sera présentée en 2014.

Vœu n°15 : (proposé par le syndicat FO)

«5/ Les élus en CTR exigent que tous les établissements de l'Institut conservent ou retrouvent un accueil physique et téléphonique. »

Vote pour : 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO)
S'abstient : 1 (CGC)
Le vœu est adopté

4-SIRHIUS

Face à nos multiples exemples de dysfonctionnements du progiciel SIRHIUS dont un bilan devrait être étudié dans le cadre du prochain CTR en formation Hygiène, Sécurité et Conditions de travail du 28 novembre 2013, l'administration reconnaît qu'il existe un problème de mise à jour et de restitution d'information. Cependant elle nuance les faits, en considérant qu'il s'agit d'une situation normale dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle application. C'est une période de pic marquée par la montée en charge du progiciel. Une appropriation de l'outil par les utilisateurs et les gestionnaires est nécessaire.

Cette réponse est loin de nous rassurer. En effet, à minimiser les conséquences sur les conditions de travail des agents de la mise en production cet outil informatique, aucune réflexion ne peut être efficacement menée en terme de besoin d'effectifs et de meilleure adaptation de la formation de tous les agents de l'institut, utilisateurs ou gestionnaires.

La centralisation de la gestion administrative, des horaires variables des agents, que FO-Insee a toujours dénoncé, montre dés à présent ses limites et ses désagréments.

L'administration considère d'une part, que sur les problèmes de gestion du temps, une solution doit être trouvée pour diminuer la pression sur le CSRH et d'autre part une validation locale peut être envisagée pour alléger le CSRH et atténuer les contraintes liées aux RI locaux source de difficultés supplémentaires.

Concernant nos inquiétudes sur l'intégration de la paie dans Sirhius, l'administration rappelle que celle-ci ne pourra se faire en 2014 qu'avec l'obtention d'une qualification par la DGFIP à l'issue d'une phase consistant à s'assurer que les données de pré liquidations issues de l'actuelle application paie (GIRAFE) et de celles de SIRHIUS sont en tout point identiques.

Vœu n°16 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT)
«1/ Les élu-e-s du CTR demandent l'abandon du raccord du volet paie à Sirhius, et l'étude dès à présent d'une autre solution. »

Vote pour : 7 (5 CGT-SUD, 2 CFDT)
Vote contre: 1 (CGC)
S'abstient : 1 (FO)
⇨ **Le vœu est adopté**

Vœu n°17 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT)
«2/ Les élu-e-s du CTR demandent le maintien d'une gestion de proximité dans les établissements, et notamment le retour de l'entièreté de la gestion des temps et absences dans les services administratifs des établissements (SAR, CAR), permettant notamment de faire respecter les règlements locaux d'horaires variables.. »

Vote pour : 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1FO)
Vote contre: 1 (CGC)
⇨ **Le vœu est adopté**

Vœu n°18 : (proposé par l'intersyndicale CGT-SUD, CFDT)
«3/ Les élu-e-s du CTR demandent que les agents du CSRH en charge de la gestion administrative bénéficient du soutien et des moyens nécessaires à une gestion humaine, et notamment : connaissance approfondie du logiciel et des procédures ; possibilité de contacts téléphoniques et personnalisés avec les agents, amélioration de l'organisation permettant une harmonisation des réponses et la possibilité pour les agents de travailler dans des conditions sereines et non pas sous la pression.. »

⇨ **Le vœu est adopté à l'unanimité des présents**

Vœu n°19 : (proposé par le syndicat FO)
«2 A/ Les élus en CTR demandent que les agents soient informés des transferts des sites paye d'Auvergne et de Basse Normandie sur le site parisien et déplorent l'obligation de passer par OGD pour obtenir des informations sur leur rémunération. »

Vote pour : 8 (5 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO)
S'abstient : 1 (CGC)
⇨ **Le vœu est adopté**

Le débat sur CAPI 3 G même s'il a été le point majeur de ce CTR est pour autant loin d'être clos, en raison des multiples questions techniques et organisationnelles encore en suspens.
FO-Insee sera attentive au respect des engagements de l'administration et à l'écoute des nouvelles problématiques soulevées par son déploiement.

Le déploiement du centre messin (mission et effectifs) et son éventuel changement de statut demeure de la responsabilité de l'administration, cependant FO-Insee lui demande de privilégier la prise en compte des conditions de travail des agents concernés et leur attentes en lieu et place d'une simple réflexion budgétaire avec en trame de fond le sacro-saint objectif du respect du plafond d'emploi.

Pour FO-Insee, la qualité des carrières des agents de l'institut et leur épanouissement professionnel demeure un axe prioritaire de son travail. En effet celui-ci conditionne leur motivation et leur sérénité dans l'accomplissement de leurs missions. Que celles-ci soient préservées est un autre axe de nos revendications !